



## PLATFORM S

Version 2.2

Date de révision 11.07.2005

Réf. 130000000786

Cette FDS est conforme aux normes et exigences réglementaires de la Belgique et peut ne pas satisfaire celles d'autre pays.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Informations sur le produit

Nom du produit : PLATFORM S

Synonymes : B10599548

Utilisation de la substance/de la préparation : herbicide

Société : Du Pont de Nemours (Belgium) BVBA  
Antoon Spinoystraat 6  
B-2800 Mechelen  
La Belgique

Téléphone : +32-(0)-15-288.740

Téléfax : +32-(0)-15-288.746

Téléphone en cas d'urgence : +352-3666-6543

### 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Classification	Concentration [%]
Carfentrazone éthyle	128639-02-1		N; R50 -R53	1,5
Mécoprop-P	16484-77-8	240-539-0	Xn; R22 Xi; R41 N; R51 -R53	60

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif en cas d'ingestion.  
Risque de lésions oculaires graves.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin.



## PLATFORM S

Version 2.2

Date de révision 11.07.2005

Réf. 130000000786

- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- Contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Consulter un médecin.
- Ingestion : Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Consulter un médecin.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : eau pulvérisée, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>),
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : jet d'eau à grand débit, (risque de contamination),
- Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Information supplémentaire : (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
- Méthodes de nettoyage : Eviter toute formation de poussière. Nettoyer rapidement avec une pelle ou en aspirant. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Porter un équipement de protection individuel.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.



## PLATFORM S

Version 2.2

Date de révision 11.07.2005

Réf. 130000000786

### Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur original. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de portée des enfants.
- Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.
- Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).
- Protection des mains : Matériel: caoutchouc nitrile  
Épaisseur du gant: 0,4 - 0,7 mm  
Temps d'utilisation: > 480 min  
Ne pas porter de gants en coton ou en cuir., Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
- Protection des yeux : lunettes de sécurité avec protections latérales lunettes de protection chimique
- Protection de la peau et du corps : vêtement de protection Chaussures de sécurité
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Mesures de protection : Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Forme : solide, granuleux,
- Couleur : brun,



## PLATFORM S

Version 2.2

Date de révision 11.07.2005

Réf. 130000000786

Odeur	:	phénolique,
pH	:	7,7 à env. 10 g/l
Point d'éclair	:	non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	265 °C
Densité	:	0,463 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau	:	, complètement soluble

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	:	Se décompose par chauffage.
Produits de décomposition dangereux	:	Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx), Chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène
Réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë	:	DL50/rat 1 464 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 / 4 h /rat : > 5,0 mg/l
Toxicité dermale aiguë	:	DL50 /rat > 2 000 mg/kg
Irritation de la peau	:	Pas d'irritation de la peau
Irritation des yeux	:	Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Biodégradabilité	:	Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable.
------------------	---	---

#### Effets écotoxicologiques

Toxicité pour les poissons	:	CL50 /96 h /Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) :: 35,4 mg/l
----------------------------	---	---



## PLATFORM S

Version 2.2

Date de révision 11.07.2005

Réf. 130000000786

Toxicité pour les algues : /CE50 /72 h /Algues 0,4 mg/l

Toxicité pour les daphnies : /CE50 /48 h /Daphnia magna: 141 mg/l

### Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### ADR

Classe: 9  
Groupe d'emballage: III  
Code de classement: M7  
No. HI: 90  
No ONU: 3077  
No. Etiquetage: 9  
Désignation officielle de transport: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Carfentrazone éthyle)

#### IATA\_C

Classe: 9  
Groupe d'emballage: III  
No ONU: 3077  
No. Etiquetage: 9MI  
Désignation officielle de transport: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl)

#### IMDG

Classe: 9  
Groupe d'emballage: III  
No ONU: 3077  
No. Etiquetage: 9  
Désignation officielle de transport: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl)

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE



## PLATFORM S

Version 2.2

Date de révision 11.07.2005

Réf. 130000000786

Symbole(s)	: Xn N	Nocif Dangereux pour l'environnement
Composants dangereux:	Carfentrazone éthyle Mécoprop-P	
Phrase(s) de risque	: R22 R41 R43 R50/53	Nocif en cas d'ingestion. Risque de lésions oculaires graves. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) de sécurité	: S 2 S13  S20/21  S23 S26  S35  S37/39  S46  S61  SP 1	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les aérosols. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)
Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales	: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.	

### 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R51	Toxique pour les organismes aquatiques.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.



## **PLATFORM S**

Version 2.2

Date de révision 11.07.2005

Réf. 130000000786

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.